

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 14 avril 2011

L'an deux mille onze, 14 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2011

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. RENARD – M. MINIER – M. HEBERT – Mme DUBOC – M. PRENANT – M. MENARD – M. PEREON – M. BESNARD

Absents : – M. ADAM (pouvoir à Mme GUILLEMEAU) – M. FICHEPAIN (pouvoir à M. HEBERT) – Mme BRIFFAULT (pouvoir à Mme DUBOC) – M. SALIS

Absente excusée : Mme BRETON

Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars est approuvé à l'unanimité.

B. Désignation du secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Finances

1. Présentation des Comptes de gestion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la Commune, du service des eaux, du service assainissement qui retracent les écritures tenues par le Comptable de la Commune tout au long de l'année 2010.

2. Présentation des Comptes Administratifs

Présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Commune :

Montant total des dépenses de fonctionnement	780 068,89 €
Montant total des recettes de fonctionnement	1 147 144,28 €
D'où excédent de fonctionnement	367 075,39 €

Montant total des dépenses d'investissement	661 886,61 €
Montant total des recettes d'investissement	414 317,98 €
D'où déficit d'investissement	247 568,63 €

Budget du Service des Eaux

Montant total des dépenses d'exploitation	274 648,17 €
Montant total des recettes d'exploitation	281 886,33 €
D'où excédent d'exploitation	7 238,16 €

Montant total des dépenses d'investissement	85 029,53 €
Montant total des recettes d'investissement	290 781,23 €
D'où excédent d'investissement	205 751,70 €

Budget du service assainissement

Montant total des dépenses d'exploitation	136 135,00 €
Montant total des recettes d'exploitation	140 290,80 €
D'où excédent d'exploitation	4 155,80 €

Montant total des dépenses d'investissement	71 219,08 €
Montant total des recettes d'investissement	85 571,33 €
D'où excédent d'investissement	14 352,25 €

Le Conseil Municipal, M. le Maire étant absent, approuve les comptes qui lui sont présentés et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats

Budget communal

Le conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
au compte 1068 :

au compte 1068 :

- à titre obligatoire : pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser)	212 426,33 €
- à titre facultatif.....	154 649,06 €

Service des Eaux

Le conseil décide d'affecter

- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit : .au compte 002, Résultat de fonctionnement reporté	7 238,16 €,
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit : .au compte 001 : Solde section d'investissement reporté	205 751,70 €

Service assainissement

Le conseil décide d'affecter

- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit : . au compte 002, Résultat de fonctionnement reporté	4 155,80 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit : . au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 352,25 €

4. Reversement excédent assainissement sur budget principal

Le Conseil Municipal, considérant que le budget principal a abondé de 1991 à 2004, le budget de l'assainissement, afin de limiter le coût de la redevance, d'un montant total de 601 534 €, décide, de procéder au reversement des subventions d'équilibre du budget assainissement vers le budget principal, dans la mesure où le service assainissement présente des résultats excédentaires, jusqu'au remboursement de la somme totale, soit 601 534 € et fixe le recouvrement, pour l'année 2011 à 10 000 €.

5. Répartition charges personnel sur les budgets 2011

Monsieur le Maire informe que les relevés horaires de travail des personnels ont été analysés, afin de permettre une juste répartition des charges de salaires sur chaque budget. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la grille de répartition, décide d'appliquer, à titre forfaitaire et définitif pour l'année 2011, le barème retenu aux différents services et d'imputer au bénéfice du budget communal :

un reversement de salaires de 30 800€ (article 6410) au budget eau ;
un reversement de salaires de 16 800€ (article 6410) au budget assainissement;
un reversement de salaires de 1 700€ (article 64111) au budget du C.C.A.S.

6. Taux d'imposition

La suppression de la taxe professionnelle et sa substitution par la CET (Contribution économique territoriale), engendrent une redistribution des contributions directes. Les taux, pour l'année 2010, sont donc réajustés, comme suit :

- la taxe d'habitation	24,44 %
- la taxe sur le foncier bâti	22,92 %
- la taxe sur le foncier non bâti	60,55 %
- Contribution foncière des entreprises	24,12 %

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases, voté en loi de finances pour 2011 suffit à équilibrer le budget primitif de la commune en dépenses et en recettes en conservant les taux d'imposition tels que fixés en 2010. Le conseil décide, à l'unanimité, de conserver les taux de 2010.

7. Présentation des Budgets Primitifs

Les projets de budgets ont été établis sur les bases débattues en commission générale du 25 mars 2011.

Budget communal

Le Budget Primitif 2011 du budget communal se décompose comme suit :

. Montant de la section de fonctionnement :	1 037 165 €
. Montant de la section d'investissement :	1 629 872 €

Service des eaux

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 du budget du service des eaux :

. Montant de la section de fonctionnement :	206 456 €
. Montant de la section d'investissement :	365 411 €

Service assainissement

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2010 du budget du service des eaux :

. Montant de la section de fonctionnement :	111 817 €
. Montant de la section d'investissement :	83 156 €

D - Urbanisme : Droit de Prémption urbain

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé.

- 26 rue Besnard Ferron, cadastré ZE 135, 1.700 m², unité foncière bâtie.
- Rue du Clos Saint-Hilaire, terrain cadastré AD 183, 1.448 m², unité foncière non bâtie
- 13 rue du Clos Saint-Hilaire, AD 107 et 108, 1.491 m², unité foncière bâtie

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cet immeuble,

E - Personnel

Depuis plusieurs années, l'agent assurant l'accueil est présent de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, hors vacances scolaires. En raison de la charge de travail du secrétariat de mairie, il apparaît nécessaire d'étendre le temps de présence de cet agent aux horaires d'ouverture de la Mairie afin de libérer les autres collègues des missions d'accueil.

Le conseil décide, par conséquent, de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à 24/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint du patrimoine à 30/35^{ème}, à compter du 1^{er} mai 2011.

F - SIERAVL

Le périmètre du SIERAVL doit être modifié pour les raisons suivantes :

- Engagement dans un contrat territorial de bassin afin d'atteindre un bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015,
- Structuration de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin versant du Loir

C'est pourquoi le conseil approuve :

- d'une part l'extension du périmètre de la Communauté du Pays de Vendôme au sein du SIERAVL aux communes d'Azé, Coulommiers-la-Tour, Danzé, Marcilly-en-Beauce, Rahart et la Ville aux Clercs à effet de la date de l'arrêté préfectoral portant modification de l'article 1^{er} des statuts du syndicat mixte,
- d'autre part l'adhésion de nouvelles communes : sept communes (Périgny, Pray, Prunay-Cassereau, Selommes, Villemardy, Villiersfaux et Villetrun), à effet de la date de l'arrêté préfectoral validant l'adhésion.

G. AFFAIRES DIVERSES :

1. Réductions assainissement

Situation de Monsieur SOUDET

Par courrier, en date du 6 avril 2011, M. SOUDET, demeurant 27 rue de la République 41170 MAREUIL SUR CHER, nous a informés d'une fuite d'eau importante pour la maison louée au 35 rue de la Boissière, jusqu'en 2009. Par conséquent, Monsieur SOUDET demande une exonération de sa facture d'assainissement, soit 1.092,60 €. Le Conseil accorde l'exonération à Monsieur SOUDET.

2. Acompte factures d'eau

En 2011, dans un souci de ne pas solliciter la trésorerie des ménages et pour correspondre au mieux à la répartition sur l'année des consommations réelles en eau, l'acompte de la facture d'eau représentera 40 % du montant de 2010, et non plus 50 %.

3. P.L.U.

La note d'accompagnement du porter-à-connaissance établie par la DDT (Direction Départementale des Territoires, ex-DDE) est remise à chacun des membres du conseil. Monsieur BURGOS rappelle que le P.L.U. sera très encadré par les règles du SCOT et du Grenelle 2.

4. Décès de Freddy

Après avoir évoqué la noyade du jeune Freddy, le 10 avril, Monsieur le Maire rappelle que la baignade est interdite et qu'une réflexion a été conduite avec le SIPEV, qui a décidé le retrait du ponton hors saison et souhaite que l'information de baignade interdite soit renforcée.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra
Le vendredi 20 mai 2011 à 20 h 30.


Le Maire
Henri BURGOS

